

L'assemblée législative compte 28 membres, qui touchent une indemnité de \$1,500 et une allocation de \$1,000. Le premier ministre touche \$7,000 et le chef de l'opposition, \$2,000, outre leur indemnité de député. L'orateur touche aussi une indemnité supplémentaire de \$2,000.

Le lieutenant-gouverneur, l'hon. sir Albert Joseph Walsh, C.R., LL.B., a été nommé 1^{er} avril 1949. L'hon. sir Leonard Cecil Outerbridge, C.B.E., D.S.O., lui a succédé le 17 août. Une élection des membres de l'assemblée générale a eu lieu le 27 mai 1949. Voici la position des partis: 22 libéraux, 5 conservateurs-progressistes et 1 indépendant. Le chef du parti libéral, l'hon. Joseph R. Smallwood, premier ministre de la province, a été nommé le 1^{er} avril 1949. Voici la composition du premier ministère:

12.—Ministère de Terre-Neuve, le 1^{er} août 1949

Portefeuille	Titulaire	Date de la nomination
Premier ministre et ministre du Développement économique.....	HON. JOSEPH R. SMALLWOOD.....	1 ^{er} avril 1949
Ministre de la Justice.....	HON. L. R. CURTIS, C.R.....	1 ^{er} avril 1949
Ministre des Finances.....	HON. H. W. QUINTON, C.M.G.....	29 juill. 1949
Ministre du Bien-être public.....	HON. H. L. POTTLE, M.A.....	4 avril 1949
Ministre des Pêcheries et Coopératives.....	HON. W. J. KEOUGH.....	29 juill. 1949
Ministre des Approvisionnements.....	HON. P. S. FORSEY.....	29 juill. 1949
Ministre de l'Éducation.....	HON. S. J. HEFFERTON.....	4 avril 1949
Ministre du Travail.....	HON. C. H. BALLAM.....	4 avril 1949
Ministre des Ressources naturelles.....	HON. E. RUSSEL.....	29 juill. 1949
Ministre de la Santé.....	HON. J. R. CHALKER.....	29 juill. 1949
Ministre des Affaires provinciales.....	HON. J. J. SPRATT.....	29 juill. 1949
Ministre des Travaux publics.....	HON. E. S. SPENCER.....	22 juin 1949

Sous-section 2.—Île du Prince-Édouard

Le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un conseil exécutif et d'une assemblée législative. Le Conseil exécutif de l'Île du Prince-Édouard comprend: le président du conseil, qui est aussi premier ministre, ministre de l'Éducation, secrétaire-trésorier de la province et ministre suppléant de l'Industrie et des Ressources naturelles; le procureur et avocat général; le ministre de la Santé et du Bien-être social; le ministre de l'Agriculture; le ministre suppléant des Travaux publics et de la Voirie; et quatre ministres sans portefeuille. L'assemblée législative se compose de 30 membres mandatés pour cinq ans, dont 15 élus par la voie des suffrages et les 15 autres, par les détenteurs de propriétés seulement.

Le premier ministre touche \$4,500 et les ministres, \$3,000. Les membres de l'assemblée touchent \$700 pour chacune des sessions à laquelle ils assistent et un supplément libre d'impôt de \$300 à titre d'indemnité de dépenses. L'orateur et le chef de l'opposition bénéficient d'un supplément de \$400 et d'un autre montant de \$200, libre d'impôt, pour dépenses.